



## FORUM 2019

Séance tenue à la salle communautaire de Ste-Véronique, le 17 août 2019 de 9h00 à 12h00

---

Présidait la rencontre :

Le président du Regroupement des associations de lacs des Hautes Laurentides (RAP-HL), M. Louis Internoscia, a présidé ce 9<sup>e</sup> Forum.

Étaient présents :

Pierrette Duperron, Patricia Prévost, Danielle Joly, André Lachapelle, Yvan Plante, administrateurs du RAP-HL  
Mme Alexia Couturier, directrice générale par intérim de l'OBV RPNS,  
Frédéric Diotte, agent de sensibilisation de l'OBV COBALI, qui tenait un kiosque d'information,  
Malika Fortier Barbeau, agente de sensibilisation du CRE-Laurentides pour la Ville de Rivière-Rouge,  
M. David Graham, député fédéral de Laurentides-Labelle, et son adjoint exécutif M. Luc Lefebvre,  
M. Gilbert Pilote, Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de la municipalité de Ferme-Neuve  
M. Georges Décarie, Directeur au CA de la FQM, préfet suppléant à la MRC d'Antoine-Labelle, et maire de Nominique  
Mme Céline Beauregard, mairesse de la municipalité de LaMacaza.

Plusieurs représentants de municipalités et associations de lacs des Hautes Laurentides

**En tout 53 personnes étaient présentes**

Kiosque d'information : COBALI

---

### **Agenda de la journée**

8h30 **Inscriptions et accueil** – Viennoiseries et café

8h50 **Mot de bienvenue du président** – Louis Internoscia

9h00 **Présentation commerciale et invitation aux essais d'embarcations à énergie propre**

9h10 **« Saviez-vous que...? »** (mise à jour sur les dossiers courants)

- Transport Canada : « Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments » (P. Prévost)
- La Coalition pour une Navigation responsable et durable : où en sommes-nous? (P. Duperron)

9h45 **« Gestion des accès aux lacs » – Une municipalité nous raconte les enjeux**

Mme Céline Beauregard, mairesse de la municipalité de La Macaza, nous raconte les opportunités et les défis de la gestion des accès aux plans d'eau sur son territoire.

10h30 Pause

10h50 **« Gestion des accès aux lacs » - du rêve à la réalité...**

Monsieur Georges Décarie, maire de Nominique, nous parle des interventions qui ont conduit cette municipalité à la mise en place d'un système de gestion des accès aux lacs sur son territoire.

11h20 **« Gestion des accès aux lacs » - une réalité pour tous?**

Présentation de la démarche du RAP-HL auprès de la MRC suite au forum 2018 (D. Joly et L. Internoscia)

11h50 **Mot de la fin** – Louis Internoscia

12h00 **Essais d'embarcations à énergie propre, à la descente publique sur le lac Tibériade**

12h15 **Assemblée générale annuelle des membres du RAP-HL** (12h45 levée de l'assemblée)

## Accueil et mot de bienvenue :

Comme à chaque année, la secrétaire-trésorière de l'association, Mme Pierrette Duperron a procédé à l'accueil et aux inscriptions des participants.

Dans son mot de bienvenue, le président, M. Louis Internoscia a remercié les participants de leur présence à ce 9<sup>e</sup> forum organisé par le RAP-HL ainsi que les organismes partenaires et les conférenciers. Il a souligné la présence de monsieur David Graham, député fédéral de Laurentides-Labelle et de son adjoint exécutif, M. Luc Lefebvre. Il a remercié ces représentants politiques pour leur soutien indéfectible depuis plusieurs années.

Louis a aussi tenu à dédier ce 9<sup>e</sup> forum à un de nos administrateurs fondateurs, monsieur Gilbert Gladu, qui a contribué aux activités du RAP-HL depuis la première heure en 2005 (premier à gauche sur la photo). Gilbert est actuellement très malade et nous voulons lui adresser nos sincères remerciements pour son engagement durant les 14 dernières années. Ses opinions, ses réflexions et sa conscience des enjeux environnementaux concernant nos lacs et cours d'eau ont fait de lui un collaborateur fiable pour la promotion de comportements écoresponsables. Nous lui souhaitons, à lui et à sa famille, bon courage dans l'épreuve qu'ils traversent ensemble.



(CA fondateur du RAP-HL en 2005)

Finalement, Louis a présenté l'horaire pour cette demi-journée,

### **9h00 Présentation commerciale et invitation aux essais d'embarcations à énergie propre**

Monsieur Dario Gomez, directeur commercial international de la firme Canadian Electric Boats Company, est venu nous voir avec une de ses magnifiques embarcations motorisées électriques <https://www.electricboats.ca/fr/> pour nous faire mieux connaître « La vague du futur ».

Monsieur Gomez explique que l'entreprise a été créée en 1995 pour développer et mettre en marché ce type de bateau à énergie propre. Le bateau qu'il a amené sur notre site aujourd'hui est un Fantail 218. Ce type de bateau est principalement un véhicule de promenade et a une autonomie électrique de 8 à 10 heures. Un tel bateau est vendu avec plusieurs options de couleurs, accessoires et batteries, et est livré habituellement dans les 45 jours.

Electric Boat est aussi fier de mentionner qu'une de ses embarcations électriques a été le choix de Greta Thunberg pour son voyage transatlantique en partance du sud de l'Angleterre et qui arrivera à New York la semaine prochaine, « ...un voyage Zéro Carbone ». Greta est une jeune fille de 15 ans née à Stockholm, militante suédoise pour la lutte contre le réchauffement climatique et activiste contre l'inaction des politiciens face au changement climatique malgré l'urgente nécessité d'agir.

Monsieur Gomez invite tous les participants à venir à la descente publique du Lac Tibériade à la fin du forum, soit vers 12h00, pour des rondes d'essais sur le lac et pour mieux admirer la finition et la beauté de ce type d'embarcations. C'est un rendez-vous à 12h00 à la descente publique du Lac Tibériade.

## 9h10 « Saviez-vous que...? »

### • **Transport Canada : « Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments »**

Après avoir pris part à la consultation publique de 2017-2018 de Transport Canada pour la modification du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, Patricia Prévost, directrice du RAP-HL, nous présente son compte-rendu de l'issue dans ce dossier. Elle nous présente le « nouveau guide des administrations locales du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) ».

Ce nouveau guide définit plus clairement les objectifs et étapes et prévoit une évaluation préliminaire du problème avant qu'une demande faite au titre du RRVUB. La révision a aussi prévu de nouveaux OUTILS pour aider les demandeurs à franchir les étapes requises pour qu'une demande soit reçue.

- \* liste de vérification pour la préparation et la présentation d'une demande
- \* Guide de mesures de rechange non réglementaires;
- \* Guide pour un processus de consultation efficace;
- \* Guide pour une analyse coûts-avantages efficace;
- \* Guide pour la désignation des parties à titre de constables spéciaux;
- \* nouveau Guide de signalisation pour le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (TP 15400), qui donne des renseignements sur les responsabilités des administrations locales en matière de création, d'installation et d'entretien de la signalisation une fois la restriction accordée par le ministre.

En conclusion,

- \* LE PROCESSUS N'EST PAS SIMPLIFIÉ MAIS MIEUX EXPLIQUÉ
- \* Les étapes à franchir nécessitent toujours beaucoup de documentations, de temps et d'efforts
- \* L'optimisation des délais reste à valider dans le futur (???)
- \* Les considérations environnementales sont mieux acceptées dans les dossiers
- \* Vous pouvez consulter le nouveau guide en cliquant sur le lien suivant:  
<https://www.tc.gc.ca/media/documents/securitemaritime/TP14350F-accessible.pdf>  
(voir document Power Point au <https://www.rap-hl.com/forum-r%C3%A9gional-%C3%A9dition-2019/> )

### • **La Coalition pour une Navigation responsable et durable : où en sommes-nous?**

Après 5 ans d'existence, La Coalition pour une Navigation responsable et durable a franchi quelques obstacles et fait avancer les principes de base qu'elle défend depuis 2014. Pierrette Duperron, directrice du RAP-HL siégeant au CA de la Coalition, nous dresse un bilan des efforts et avancées du mandat de la Coalition, soit :

- \* de développer une Coalition à l'échelle pancanadienne, « trop importante pour être ignorée »,
- \* afin de soumettre au gouvernement fédéral des recommandations législatives innovatrices,
- \* basées sur des données scientifiques.

Les activités et avancées sont reprises sur la base des 5 volets de développement suivants:

- \* Volet scientifique
- \* Volet législatif
- \* Volet représentations politiques
- \* Volet développement local, régional, national
- \* Volet financement

En conclusion, on nous présente les défis et étapes à franchir pour la prochaine année. Pour tous les détails, consultez le document Power Point au <https://www.rap-hl.com/forum-r%C3%A9gional-%C3%A9dition-2019/>

#### **9h45 « Gestion des accès aux lacs » – Une municipalité nous raconte les enjeux**

Mme Céline Beauregard, mairesse de la municipalité de La Macaza, nous raconte les opportunités et les défis de la gestion des accès aux plans d'eau sur son territoire. Le territoire de la Macaza compte 5 lacs majeurs, soit les lacs Chaud, Clair, Caché, Mitchell et Macaza.

Elle rappelle la devise de la MRC Antoine Labelle, « Je suis de lacs et de rivières », qui figure fièrement sur la page d'accueil du site de la MRC. Effectivement, les plans d'eau sont une richesse d'une valeur inestimable pour notre région. Protégeons-les sans réserve.

Depuis 2015, la municipalité de La Macaza a organisé au fil des ans des rencontres 2 fois par année avec les associations de lacs et les citoyens sensibles à la protection des lacs et cours d'eau. À l'issue de ces rencontres, des actions et projets ont été mis en place pour concrétiser les demandes des riverains aux constats d'irrégularités ou de risques pour leur plan d'eau. Plusieurs activités de sensibilisations ont été faites par la municipalité pour faire valoir l'importance de comportements écoresponsables et durables pour la protection de nos plans d'eau.

La municipalité soutient ses associations de lacs en leur versant une subvention annuelle (montant fixe + montant par membre actif). Ceci permet aux associations de mener des actions selon les besoins locaux: participation au Programme de surveillance volontaire des lacs, analyses d'eau, signalisation, ensemencement, patrouilles de prévention, etc.

Mme Beauregard profite de l'occasion pour remercier les Organismes de Bassins versants et les associations de lacs qui diffusent les informations et sensibilisent les usagers des plans d'eau pour faire avancer l'adoption de comportements responsables et durables relatifs à nos ressources naturelles. La municipalité de La Macaza favorise aussi la collaboration entre les associations de lacs et le Conseil régional de l'environnement (CRE) et avec les associations de bassins versants par des contrats de service annuels. Ainsi les agents des organismes peuvent intervenir directement et mener des projets avec les membres des associations de Lac.

En 2019, étant donné la préoccupation grandissante de protéger ses plans d'eau contre la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes, la Macaza s'est dotée d'un règlement concernant le lavage obligatoire des embarcations avant d'en faire usage sur tous les plans d'eau (lacs et cours d'eau) de la municipalité.

*« ARTICLE 5 : Le fait d'introduire ou de propager des plantes et des espèces aquatiques exotiques envahissantes dans un plan d'eau de la Municipalité de La Macaza constitue une nuisance et est prohibé.*

*ARTICLE 6 - LAVAGE DES EMBARCATIONS : Tout détenteur d'embarcation motorisée et non motorisée non résident doit, avant la mise à l'eau d'une embarcation dans un plan d'eau visé à l'article 4 du présent règlement, faire laver cette embarcation et leurs accessoires s'il y a lieu, à la station de lavage d'embarcation reconnue par la Municipalité et être en possession d'un certificat de lavage (Annexe A) valide pour cette embarcation et ses accessoires.*

*Tout détenteur d'embarcation résident doit détenir un certificat d'enregistrement d'embarcation et de lavage (Annexe A), avant la mise à l'eau dans un plan d'eau visé à l'article 4 du présent règlement.*

*Une personne morale ou une entreprise propriétaire d'une ou de plusieurs embarcations motorisée et non motorisées et qui en fait la location doit procéder au lavage à la station de lavage reconnue par la Municipalité pour chacune des embarcations et cela, chaque fois qu'une de ses embarcations changent de lac. L'entreprise peut être exemptée des frais de lavage sous réserve que le Conseil l'accepte par résolution. »*

Consultez le règlement complet :

[https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/reglement\\_2019-146\\_relatif\\_au\\_lavage\\_des\\_embarcations\\_et\\_de\\_leurs\\_accessoires\\_afin\\_dassurer\\_la\\_protection.pdf](https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/reglement_2019-146_relatif_au_lavage_des_embarcations_et_de_leurs_accessoires_afin_dassurer_la_protection.pdf)

Elle explique qu'elle a dû assurer la prise en charge de la station de lavage de bateaux par des ressources mixtes pour respecter les budgets limités de la municipalité. Selon des horaires précis, la station est autonome ou supervisée par un employé. Ainsi, durant l'été, du vendredi au dimanche, la station est prise en charge par un étudiant sur place, formé par le CRE Laurentides aux bonnes pratiques de lavage des embarcations. Du lundi au jeudi, un entrepreneur horticulteur de la région se tient disponible et répond sur appel ou sur rendez-vous aux demandeurs pour lavage de leur embarcation. Il se déplace jusqu'à la station de lavage et donne accès au lac par la barrière de mise à l'eau.

Selon madame Beauregard, un des enjeux importants étaient de faire respecter le nouveau règlement par les riverains, les plaisanciers visiteurs, et aussi par les usagers corporatifs ou institutionnels qui font usage courant des lacs de la région.

Madame Beauregard explique qu'elle a mis de l'avant une stratégie de « strict respect » de cette nouvelle réglementation en émettant rigoureusement des constats d'effraction aux contrevenants, tel que défini dans l'article 19 du règlement. Une escouade de patrouilleurs est prévue pour faire la surveillance à la descente et sur le lac et vérifier la conformité des certificats de lavage. Cette stratégie s'est avérée dissuasive et la sensibilisation des usagers avance de façon constructive.

*« ARTICLE 19*

*Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende.*

*Pour une personne physique :*

- ♣ Trois cents dollars (300\$) plus les frais pour une première infraction;*
- ♣ Cinq cents dollars (500\$) plus les frais pour une deuxième infraction;*
- ♣ Mille dollars (1 000\$) plus les frais pour une troisième infraction;*
- ♣ Deux mille dollars (2 000\$) plus les frais pour toute infraction subséquente.*

*Pour une personne morale:*

- ♣ Trois cents dollars (500\$) plus les frais pour une première infraction;*
- ♣ Mille dollars (1000\$) plus les frais pour une deuxième infraction;*
- ♣ Deux mille dollars (2 000\$) plus les frais pour une troisième infraction;*
- ♣ Trois mille dollars (3 000\$) plus les frais pour toute infraction subséquente. »*

Cependant, l'accessibilité aux terres publiques ouvrant sur les lacs réglementés rendait plus difficile l'application du règlement en offrant aux usagers des descentes de mise à l'eau non supervisées, ce qui déclenchait des tollés d'injustice de la part des riverains strictement supervisés sur leur descente privée et sur les descentes publiques, lesquels étaient strictement mis en contravention lors de non-respect de la réglementation.

Inspirée par l'article 13 de son règlement, ...

*« ARTICLE 13 DESCENTE PRIVÉE Tout propriétaire riverain permettant de mettre à l'eau, à partir de son terrain, une embarcation pour laquelle son propriétaire ou détenteur ne détient pas de certificat de lavage conforme au présent règlement commet une infraction et est passible des amendes qui y sont prévues. »*

... la municipalité a contacté le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour expliquer la problématique. Les responsables du ministère ont constaté la réalité des accès déboisés et grand ouverts à la circulation d'embarcations. Ils ont convenu de régler le problème en reboisant les chemins forestiers et en fermant avec des blocs de béton les entrées accédant aux lacs réglementés.

Madame Beauregard applaudit ce dénouement positif de cette situation et soutient que l'avancement de la protection des lacs et cours d'eau passent indubitablement par une collaboration étroite entre les instances impliquées, soit le Ministère des Ressources Naturelles Canada, le MDDELCC, les MRC et les municipalités.

Quelques questions sont ensuite adressées à madame la mairesse sur l'application du règlement et sur la formation du personnel dédié à la station de lavage et à l'émission de certificats.

La présentation de madame Beauregard a été applaudie par les participants pour la clarté de ses positions et la pertinence de ses stratégies de mise en place du règlement sur le lavage obligatoire des embarcations.

### 10h50 « Gestion des accès aux lacs » - du rêve à la réalité...

Monsieur Georges Décarie, maire de Nominuingue, nous parle des interventions qui ont conduit cette municipalité à la mise en place d'un système de gestion des accès aux lacs sur son territoire. La Ville de Nominuingue compte 97 lacs.

Deux choix s'offrent aux municipalités pour gérer l'accès à leurs plans d'eau : soit de mettre en place un règlement qui fait consensus auprès des citoyens et plaisanciers usagers du lac, soit de demander des restrictions formelles au ministère fédéral de Transport Canada.

Monsieur Décarie admet que ce n'est pas toujours évident de se plier à toutes les exigences des processus des instances décisionnelles de Transport Canada pour obtenir quelque restriction que ce soit. Il faut y consentir beaucoup d'énergie, de temps et de budget. Il faut avoir du courage et de la patience.

La loi actuelle régissant « la marine marchande » prend strictement en compte « la libre navigation et la sécurité nautique ». La navigation « responsable et durable » et les principes de « protection de l'environnement » n'y sont pas inclus. Toute demande de restriction est donc extrêmement difficile à justifier. Le processus de demande de restriction exige environ 5 ans et il n'est pas garanti que la demande soit acceptée.

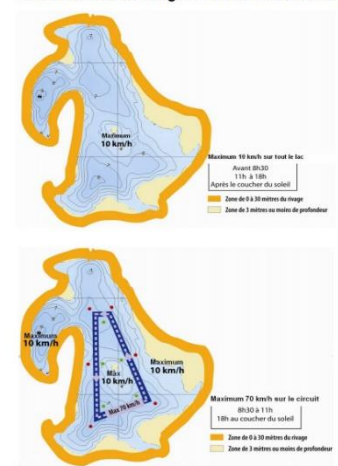
En 2012, monsieur Léonard Lafontaine, alors président de l'Association des lacs Ste-Marie et St-Joseph, a fait la demande à la municipalité pour une restriction formelle des embarcations à moteur sur le Lac Ste-Marie, à cause de la présence de cyanobactéries (algues-bleues) en place depuis plusieurs années qui menaçaient la santé et la sécurité des riverains. Le lac Ste-Marie est un petit lac, plan d'eau fragile, de 0,666 km<sup>2</sup>, d'une profondeur moyenne est de 4,1 m et d'une profondeur maximale de 9,5 m.

Selon le processus officiel du Bureau de la Sécurité Nautique de Transport Canada (BSN), les premières étapes à franchir sont d'implanter un code de vie volontaire sur le lac et d'assurer un suivi rigoureux des effractions à ce code de vie sans pouvoir sévir par un constat d'effraction puisqu'il s'agit d'un code volontaire. Après 18 mois de suivi des effractions, on a rapporté plus de 300 plaintes au code volontaire.

En décembre 2017, après 5 années de consultation avec tous les usagers du plan d'eau (villageois, commerçants, riverains et plaisanciers), de discussion avec les associations de sport nautique et de suivi rigoureux des procédures, Transport Canada a accepté la demande de restriction selon laquelle, il est désormais **interdit à toute embarcation à propulsion mécanique** de naviguer sur le plan d'eau et, pour les embarcations à propulsion électrique, une limitation de vitesse de 10 km/h est imposée, entre autre de 11h à 18 h partout sur le lac (plus de précisions sur l'horaire selon la photo ci-jointe).

Transport Canada justifie sa restriction par le fait que, selon des experts, le lac Sainte-Marie vieillit rapidement et que « ... son eau se renouvelle à 0,35 année et il est sensible à toute perturbation humaine. »

Zones et horaire de navigation au lac Sainte-Marie



Malgré le long débat pour cette restriction au Lac Ste-Marie, monsieur Décarie croit sincèrement que ce chapitre difficile a été constructif pour la protection de tous les lacs du territoire de Nominigüe. Le succès de la protection de nos lacs passe par l'éducation et l'information des usagers aux comportements responsables et durables. « On continue d'encourager les activités nautiques mais de façon responsable. »

Depuis l'acceptation de la restriction par Transport Canada, la Sûreté du Québec peut émettre des constats d'effractions aux contrevenants, mais tout se passe assez bien. Les propriétaires de gros bateaux à propulsion mécanique ont effectivement retiré leurs embarcations du lac et les usagers respectent les limites de vitesse imposées. Les plaintes sont encore gérées par dénonciation puisque les agents de la SQ ne sont pas en tout temps en patrouille sur le lac.

Pour ce qui est de la protection des autres lacs, cet événement a amené une nouvelle compréhension des usagers. Le lavage des bateaux est obligatoire depuis 2014 sur tous les lacs et la station de lavage est disponible selon un coût et un horaire définis comme suit :

<http://www.municipalitenominigüe.qc.ca/fra/wp-content/uploads/2011/05/Brochure-Lavage-obligatoire-2014.pdf>

Bien sûr, les entrées des embarcations par les descentes privées et par les terres de la couronne demeurent une problématique difficile à contrôler mais il faudra dénoncer ces effractions pour assurer que le règlement soit respecté de plus en plus dans les années à venir.

Bien que le lavage des bateaux ait été contesté depuis quelques années comme n'étant pas efficace à 100%, le Dr Richard Carignan, professeur honoraire reconnu de la Faculté des sciences biologiques de l'Université de Montréal, recommande de le faire quand même, ne serait que pour son efficacité, même si elle était seulement de 90%. Nous continuerons d'exiger le lavage de bateau selon les bonnes pratiques recommandées par le CRE Laurentides dans son « Guide pour ne pas être envahi par LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES »  
[https://crelaurentides.org/images/images\\_site/documents/guides/Guide\\_Myriophylle\\_FR.pdf](https://crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/Guide_Myriophylle_FR.pdf)

Pour le moment le lavage des embarcations telles le kayak, canot, pédalo n'est pas obligatoire à Nominigüe, seulement les embarcations motorisées le sont. (Mme Beauregard, mairesse de la Macaza nous dit que sur leur territoire, ces embarcations sont aussi assujetties au lavage obligatoire au coût de 10\$).

Bien sûr, les entrées des embarcations par les descentes privées et par les terres publiques demeurent une problématique difficile à contrôler mais il faudra dénoncer ces effractions pour assurer que le règlement soit respecté de plus en plus dans les années à venir.

Si votre plan d'eau est menacé par des activités humaines reconnues nocives (agriculture, hydravions, nautisme, etc), il faut sensibiliser vos usagers bien sûr mais il faut aussi dénoncer les écarts de conduite. Monsieur Décarie recommande d'utiliser les ressources telles le CRE Laurentides et les OBV pour nous aider à dresser un plan d'actions en concertation avec votre municipalité. Ils pourront mettre ne place des stratégies éprouvées pour faire avancer le dossier pour un plus grand respect de votre plan d'eau.

La dénonciation implique que le citoyen s'identifie et qu'il témoigne, sauf si un inspecteur ou un agent de la paix peut faire un constat formel par lui-même suite à une dénonciation informelle. La dénonciation demande du courage mais, malgré des années de sensibilisation, il y a des gens qui ne respecteront pas les règles et il faudra que ça s'arrête à un moment ou un autre.

La présentation de monsieur Décarie a été applaudie par les participants pour la détermination dont il a fait preuve avec son équipe depuis plusieurs années et la rigueur de ses actions tout au long de ce long débat avec Transport Canada. Il a aussi apporté un vent d'optimisme sur les possibilités de collaboration avec tous les pallies d'instances décisionnelles et avec les usagers les plus aguerris de nos plans d'eau. Merci monsieur Décarie.

## 11h20 « Gestion des accès aux lacs » - une réalité pour tous?

Danielle Joly et Louis Internoscia nous présentent la démarche que le RAP-HL envisage dans les prochaines semaines pour faire suite au forum 2018 et pour répondre à l'engagement du RAP-HL « Ensemble protégeons nos lacs et cours d'eau ».

Lors du forum régional 2018, les associations ont fait entendre leurs préoccupations aux divers panélistes. Le RAP-HL a aussi bien entendu ces préoccupations et a reconnu qu'il y avait une matière commune dans ces préoccupations.

- Le nombre de paliers de réglementation et la difficulté à être entendu et à obtenir consensus entre les diverses instances est un problème grandissant qui épuise la force active de nos bénévoles et qui mène à des duplicata d'efforts et de déboursés.
- La multitude de documentations, réglementations, informations, études d'expert, etc... toujours grandissante, et disponible sur des sites gouvernementaux, paragouvernementaux ou d'expertise commerciale, génère des heures de travail aux responsables d'association simplement pour s'y retrouver dans le dédale toujours changeant de la réalité pour la protection de nos plans d'eau.

Le RAP-HL est un OSBL qui regroupe plus d'une vingtaine d'associations et qui a pour mission de:

- Rassembler les organismes voués à la protection de l'eau,
- Faciliter le transfert des informations avec les intervenants du milieu,
- Promouvoir des projets en environnement,
- Représenter l'ensemble des associations dans les différents dossiers à caractère régional.

Fort de cette mission, le RAP-HL a donc dégagé quelques observations communes qui ont été amenées par les associations de lacs et développé une vision générale qu'il compte amener au conseil des maires de la MRC Antoine-Labelle. Une même démarche est prévue auprès de la MRC des Laurentides.

Les principaux fardeaux dénoncés par les associations sont, entre autres :

- Manque d'harmonisation dans la gestion de l'ensemble des lacs et cours d'eau;
- Augmentation du risque de contamination par les espèces envahissantes selon que les lacs voisins sont ou non supervisés par des associations responsables et intéressées aux mêmes enjeux;
- Les lacs gratuits sont non réglementés par les villégiateurs;
- Difficulté de contrôler les accès et s'assurer que les embarcations ont été inspectées;
- Manque d'installations pour le lavage des embarcations.

D'autre part, le RAP-HL reconnaît les réalisations des municipalités de concert avec leur MRC depuis 2007, moment de leur signature de la « Déclaration commune pour la protection des lacs et cours d'eau », entre autres :

- Plan d'action pour lutter contre les cyanobactéries
- Gestion des installations sanitaires
- Réglementation, surveillance et renaturalisation de la bande riveraine
- Mise en fonction d'installations de lavage de bateaux dans certaines municipalités
- et bien d'autres

Le RAP-HL souhaite que la MRC poursuive son engagement de 2007 soit de participer et engager des ressources humaines et financières, dans la mesure de ses moyens, dans un plan d'action pour la protection de nos lacs et cours d'eau et en assurer le suivi.





Concrètement, le RAP-HL suggère la mise en place d'un plan directeur de l'eau pour la protection des lacs et cours d'eau à l'échelle de la MRC, visant une « gestion intégrée » des actions sur le territoire, incluant de nommer un responsable à la MRC et d'uniformiser les pratiques entre les municipalités.

En réponse à cette demande d'engagement des MRC relative à l'énoncé 2007, monsieur Gilbert Pilote, Préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et maire de Ferme-Neuve, qui assistait à la rencontre, a tenu à apporter quelques précisions.

A titre de réflexion sur la complexité du mandat, monsieur Pilote nous livre quelques chiffres : la MRC Antoine-Labelle compte 35 000 habitants et couvre 70% du territoire des Laurentides. En comparaison, la MRC des Laurentides compte 650 000 habitants pour 30% du territoire des Laurentides et compte des municipalités qui jouissent d'une richesse foncière non comparable avec celle d'Antoine-Labelle, telle la municipalité de Mont-Tremblant.

Ainsi, l'engagement de la MRC d'Antoine-Labelle avance à la mesure de ses moyens financiers et ses priorités. Certains systèmes d'égouts datent de 60 ans et doivent être revus en priorité. Tous les lacs des Hautes-Laurentides sont le terrain de jeu des plaisanciers et villégiateurs qui sont « de passage » et, bien qu'ils contribuent à l'économie des Hautes-Laurentides, néanmoins ne contribuent pas au budget des villes. Malgré ces difficultés, la MRC Antoine-Labelle en est à sa 3<sup>e</sup> génération du plan d'aménagement, dont la priorité est à la protection des lacs et à la conscientisation des élus des 17 municipalités.

Monsieur Pilote en profite pour féliciter le RAP-HL pour ses activités qui rassemblent et sensibilisent. Il remercie également notre député fédéral Monsieur David Graham, un député très présent et toujours prêt à aider. Il félicite les associations qui ont déjà un Plan Directeur de l'eau pour leur lac et encourage les autres associations à en développer un pour pouvoir mieux mobiliser leurs ressources et mieux cerner les actions prioritaires selon les caractéristiques et usages de leur plan d'eau.

A ce sujet, monsieur George Décarie tient à souligner le soutien inestimable des organismes de bassin versant tel COBALI et RPNS, ainsi que le Conseil régional CRE Laurentides, qui sont toujours là pour aider les associations. Ils ont les compétences de biologistes, ils ont le vocabulaire approprié, ils ont l'expérience de plusieurs dossiers semblables, ils connaissent les critères incontournables qui seront retenus par les instances décisionnelles. Il encourage les associations à leur faire appel pour développer le plan directeur pour leur plan d'eau respectif.

Les rencontres avec la MRC Antoine Labelle et la MRC des Laurentides devraient avoir lieu cet automne. Les dates sont encore à confirmer. Dès que ces rencontres auront eu lieu, vous pourrez en consulter le compte-rendu sur le site du RAP-HL : <https://www.rap-hl.com/forum-r%C3%A9gional-%C3%A9dition-2019/>

**Articles de presse en lien avec nos lacs** : (à la demande de nos participants, vous trouverez ci-dessous certains articles pertinents à la situation de nos lacs)

- **Nos lacs se meurent** :  
<https://www.tvouvelles.ca/2019/08/03/au-moins-200-lacs-malades-du-quebec-agonisent-a-petit-feu>
- **Accessibilité aux plans d'eau publics dans les Hautes-Laurentides**  
<https://lecourant.ca/articles/3434-laccessibilite-aux-plans-deau-publics-fait-des-vagues.html>  
<https://lecourant.ca/articles/3490-les-municipalites-dantoine-labelle-prennent-la-chose-au-serieux.html>
- **Québec Yachting : Naviguer sur la vie aquatique de manière durable – Le bon bateau au bon endroit**  
<http://www.quebecyachting.ca/2019/conseils-et-chroniques/environnement/naviguer-sur-la-vie-aquatique-de-maniere-durable/>

- **2020 CAQ priorités**

<https://www.journaldequebec.com/2019/08/07/la-protection-de-leau-une-priorite-en-2020>

### **11h50 Mot de la fin – Louis Internoscia**

Pour clore cette rencontre qui fut animée et instructive, Louis remercie chaudement nos conférenciers, Madame Céline Beauregard et monsieur George Décarie pour leur disponibilité à répondre aux préoccupations des citoyens bénévoles pour la protection des lacs.

Il remercie également tous les élus municipaux présents aujourd’hui à ce forum, entre autres : monsieur Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve, monsieur Steve Perreault, maire de Lac-Supérieur, monsieur Robert Laperrière, conseiller d’Amherst, etc. Leur présence est un précieux encouragement pour la mobilisation des ressources autour de cet enjeu si important qu’est la protection de nos lacs pour notre économie régionale.

Il souligne encore une fois la précieuse participation de notre député fédéral, David Graham, et de nos partenaires du CRE Laurentides, des OBV COBALI et RPNS, fidèles supporteurs qui nous appuient depuis plusieurs années.

En conclusion, Louis Internoscia remercie les participants d’avoir assisté au 9<sup>e</sup> Forum organisé par le RAP-HL. Il espère revoir tous les participants l’an prochain et les invite à nous faire part des sujets d’intérêt qu’ils aimeraient que nous abordions lors du prochain Forum.

Il invite les participants à rester pour l’assemblée annuelle qui se tiendra après une courte pause. Il rappelle qu’il y a plusieurs places vacantes au CA du RAP-HL et invite les intéressés à se joindre à notre beau groupe d’administrateurs.

Il rappelle aussi l’invitation de monsieur Dario Gomez de la firme Canadian Electric Boats Company, qui nous attend dès 12h00 à la descente publique du Lac Tibériade pour des essais de ses magnifiques embarcations motorisées électriques.

*Pour tous les détails, voir la **présentation complète en fichier PDF** sur le site [www.rap-hl.com](http://www.rap-hl.com).*

### **Fin du Forum 2019 à 12h00**

---

Résumé préparé par Pierrette Duperron  
2019-09-28